

Le huit décembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

**Étaient Présents :**

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
  
COURBEVEILLE  
CRAON  
  
CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, titulaire  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
SORIEUX Vanessa, titulaire  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, RADÉ Maurice, titulaires  
/ de GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires  
/ GOHIER Odile, titulaire  
BASLÉ Jérôme, titulaire  
BERSON Christian, titulaire  
/ LECOT Gérard, titulaire  
CHADELAUD Gaétan, titulaire  
JULIOT Thierry, titulaire  
DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires  
BRÉHIN Colette, titulaire  
MEZIERES Hervé, suppléant  
BAHIER Alain, titulaire  
CHAMARET Richard, titulaire  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
/ PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires  
GAUCHER Olivier, titulaire  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
MADIOT Isabelle, suppléante

**Étaient excusés :** HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), GARBE Pascale (Méral), LIVENAIS Norbert (Renazé), CHAZÉ Monique (Craon), CLAVREUL Yannick (Simplé), LEFÈVRE Laurent (Quelaines-Saint-Gault).

**Étaient absents :** DALIFARD Alexia (Ballots), HAMARD Benoît (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), BANNIER Géraldine (Courbeveille)

**Membres titulaires ayant donné pouvoir :**

MANCEAU Laurence a donné pouvoir à DOREAU Jean-Sébastien  
LIVENAIS Norbert a donné pouvoir à BALOCHE Dorinne

GARBE Pascale a donné pouvoir à CHAMARET Richard  
CHAZÉ Monique a donné pouvoir à de GUEBRIANT Bertrand

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Bertrand de GUÉBRIANT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**OBJET 2025-12/199 : RESSOURCES HUMAINES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE CRAON**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du : 8 décembre 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251212-DELIB202512199-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Affichage : 17/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



**OBJET 2025-12/199 : RESSOURCES HUMAINES**

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) – ANNEXE**

**Commentaires :** \* sortie de Mme Géraldine BANNIER

Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote

Ce qui porte le nombre de présents à : **46** et le nombre de votants à : **50** par le jeu des pouvoirs

**M. Dominique GUINEHEUX**, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, rappelle au Conseil communautaire que la loi n°2019-828 du 6 août 2019, portant transformation de la fonction publique, a instauré le Rapport Social Unique (RSU). Il s'agit d'un outil d'aide à la décision, le RSU regroupe un certain nombre d'indicateurs permettant d'évaluer la mise en œuvre des lignes directrices de gestion, pilotage des ressources humaines et d'alimenter le dialogue social.

Il est obligatoire tous les ans et comporte des données relatives à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, aux parcours professionnels, aux recrutements, à la formation, à la mobilité, à la promotion, à la rémunération, à la diversité, à la lutte contre les discriminations, au handicap, à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail ainsi qu'à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le présent rapport social unique 2024 figure en annexe (annexe U). Une synthèse est présentée au Conseil communautaire.

**Vu l'avis favorable du comité social territorial du 28 novembre 2025,**

**Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :**

Présents : 46 (départ de Géraldine BANNIER)

Votants : 50 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

**A L'UNANIMITÉ (50 votants)**

- **PREND** acte de la présentation du Rapport Social Unique 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Craon ;
- **APPROUVE** ledit rapport.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 12 décembre 2025*

*Pour extrait conforme,  
Le Président*



**Christophe LANGOUËT**

*Le secrétaire de séance,*



**Bertrand de GUÉBRIANT**